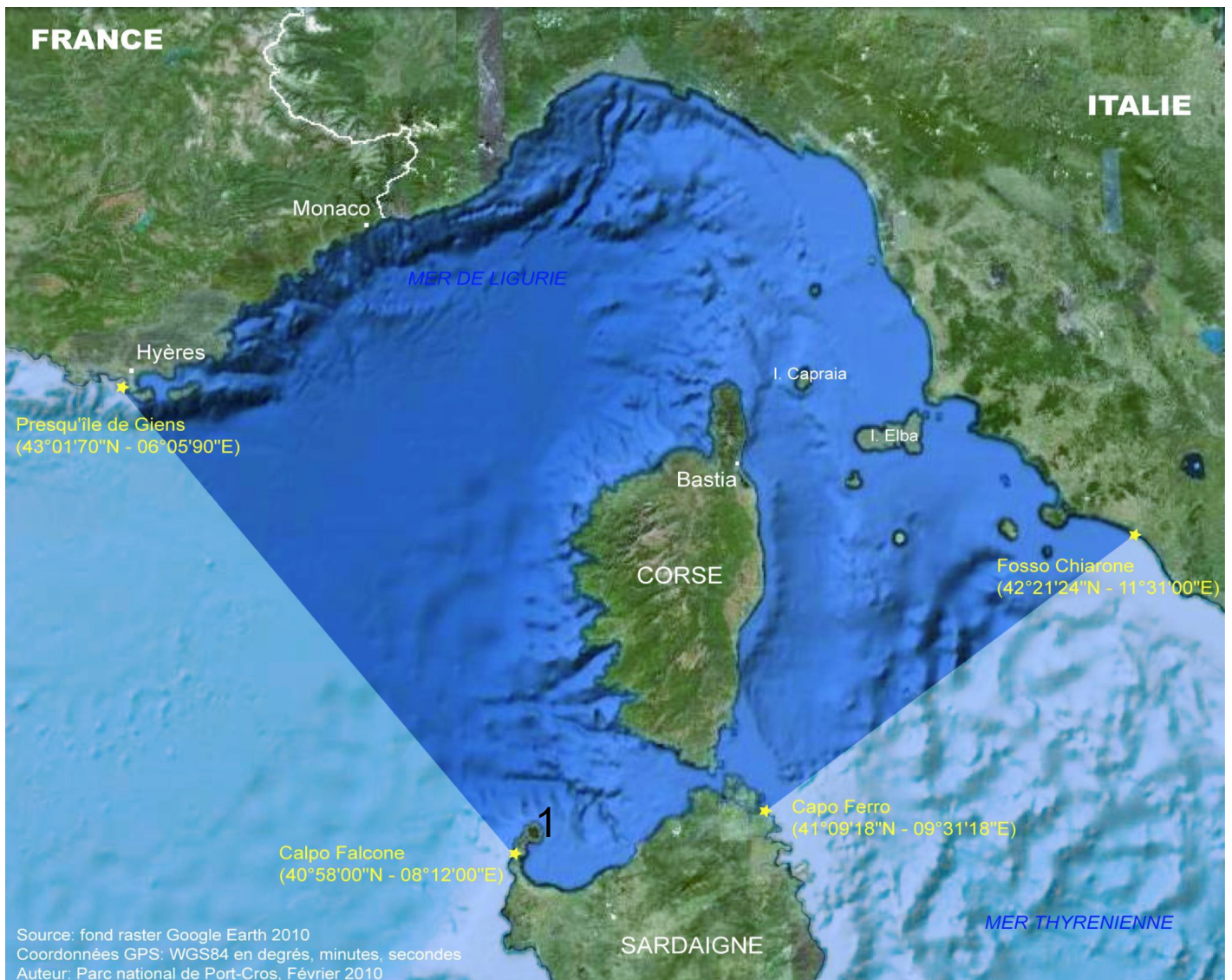


SANCTUAIRE PELAGOS



Le Sanctuaire Pelagos est la seule zone maritime internationale dédiée à la protection des mammifères marins et de leurs habitats en Méditerranée. Il a été créé par un accord multilatéral entre la France, l'Italie et la Principauté de Monaco, signé à Rome en 1999 et entré en vigueur en 2002. C'est en 2001 que le Sanctuaire Pelagos est inscrit sur la liste des Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) dans le cadre de la Convention de Barcelone.

Le rôle principal de l'Accord Pelagos est de promouvoir des actions et des mesures de gestion harmonisées en faveur de la protection des cétacés et de leurs habitats contre toutes les causes possibles de perturbation et de mortalité d'origine humaine (par exemple, la pollution, le bruit, les captures accidentelles, les blessures, etc.)